

LE LIEN

VIE MUNICIPALE p.3-8



DIAGNOSTIC JEUNESSE p.7-8



VIE ASSOCIATIVE p.9-10



VIE INTERCOMMUNALE p.18-19



SANTÉ PUBLIQUE p. 20



VIE CULTURELLE p.21



VIE SCOLAIRE p.22



Citoyenneté
Civisme
Partage

Dossier

Le civisme, un savoir vivre ensemble au quotidien

p.11-14

Edito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ensemble du conseil municipal, les Maires adjoints, les conseillers municipaux, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2013, à vous, à vos familles, à vos proches.

Ce début d'année a été marqué par l'ouverture du restaurant scolaire et de la nouvelle garderie, avec un mois de retard sur le prévisionnel. De nombreux Lasséennes et Lasséens ont pu découvrir, le samedi 2 février, l'ensemble du bâtiment. Il reste encore quelques ajustements à effectuer, en particulier la continuité piétonne.

Monsieur Rabin, notre chef cuisinier a pris ses fonctions, et s'efforce, avec un succès certains, à faire du déjeuner un moment agréable et gourmand.

Néanmoins, quelques jours avant l'ouverture, nous avons eu à déplorer le « taggage » du restaurant, et de plusieurs installations publiques sur la Commune.

Cet acte a provoqué très légitimement la colère et l'indignation de nombreux Lasséens.

Ce type de vandalisme de plus en plus fréquent, gratuit et stupide, ne peut être justifié par rien. C'est la raison pour laquelle, la Commune dépose systématiquement une plainte lors de la dégradation d'équipements publics. Et dès que des coupables seront identifiés, la Commune demandera une réparation, puisque c'est plusieurs milliers d'euros par an que coûtent à la collectivité ce type d'actions.

Pour l'année 2013, la rénovation de la rue du Presbytère et la construction de trottoirs ont été programmées. Les études sont en cours et seront débattues en commission dans les prochaines semaines. Concernant le jardin public, les appels d'offres sont en cours d'analyse, et les travaux vont, je l'espère, enfin être effectués pour le printemps...

Dans un tout autre domaine, et comme prévu, le lotissement « des Hauts Thébault », en face de la Mairie, a démarré. La presque totalité des lots sont déjà vendus, ce qui laisse supposer que les constructions devraient commencer avant le mois d'Avril prochain.

Par la suite, les travaux du prochain lotissement « les Chettes », en face de l'église, devraient pouvoir avoir lieu avant la fin du premier semestre.

Enfin, l'étude d'un espace inter générationnel a été engagée. Ce bâtiment devrait réunir la médiathèque, un espace jeunes, et un espace multifonctions. Son besoin a été mis en évidence par le « diagnostic jeunesse » effectué en 2012, par l'augmentation de la population, et par l'inadéquation des structures existantes. Cet espace devrait trouver sa place derrière la salle des fêtes. Voilà pour les actions de l'année 2013.

En vous souhaitant à toutes et tous, une année 2013 sereine et prospère.

M. le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	commission communication
Tirage	650 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT



© V. Le Duc

Lassy sous la neige !



Didier Le Chénéchal Maire de Lassy,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
vous présentant leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.

"carte de vœux caritative et humanitaire."



Parution du prochain bulletin Le Lien N°120

Parution du prochain bulletin de **Avril 2013** semaine du **29 avril 2013**.

Les articles pour Le Lien n° 120 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **Jeudi 21 Mars 2013**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN dans sa forme est assurée par le comité de rédaction.

LA VIE MUNICIPALE

Discours de M le Maire prononcé lors de la présentation des vœux de la municipalité

Date des vœux : 19/01/2011

Lieu des vœux : Salle des fêtes Joseph Legendre

« Monsieur le conseiller général,
Messieurs les maires, chers collègues,
Mesdames messieurs les maires adjoints et conseillers municipaux,
Messieurs les représentants de la gendarmerie de Guichen,
Messieurs les représentants des sapeurs pompiers de Guichen, et de Guignen,
Mesdames, messieurs les présidents des associations,
Mesdames, Messieurs,

Cher amis,

Je suis tout particulièrement heureux, ce soir, de vous accueillir toujours aussi nombreux et de vous retrouver à l'occasion de cette nouvelle année à ce rendez vous traditionnel de notre vie républicaine.

Avec 2013, une nouvelle année commence, pleine d'espoirs pour toutes et pour tous, on l'espère.

En y associant, les maires adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux, je vous souhaite une bonne année 2013, à la hauteur des attentes de chacun sur le plan personnel, familial, professionnel et citoyen.

Bonne année 2013 aux associations de Lassy, et à leurs bénévoles dont je salue l'engagement. Le tissu associatif, nous le savons tous, a un rôle particulier pour le dynamisme et bien vivre ensemble dans notre Commune.

Bonne année 2013, et bienvenu aux nouveaux Lasséennes et lasséens, qui sont et seront de plus en plus nombreux, et que nous sommes heureux d'accueillir.



L'année 2012 s'est achevée difficilement sur le plan économique et social.

Des fermetures d'usines, des licenciements massifs ont lieu ou vont avoir lieu, comme par exemple le site de PSA à la Janais.

Toute la région, y compris la Commune de Lassy va être touchée par ce revirement industriel majeur.

Mais je veux croire que l'année 2013 sera celle du début de sortie de crise.

Bien sûr, ce ne sera pas facile.

Le nécessaire redressement des comptes publics va demander un effort de tous, y compris des collectivités locales, mais cet effort doit être équitablement réparti.

La ré industrialisation du pays va demander beaucoup de pugnacité face aux conservatismes et à l'attrait de l'argent facile. Les collectivités locales et en particuliers les communautés de communes ont un rôle particulier à avoir dans ce secteur.

Le nécessaire ré équilibrage des coûts du travail, pour faire face à la concurrence internationale, parfois déloyale, devra être abordé avec lucidité et responsabilité.

Enfin, la réforme fiscale de fond, mainte fois promise, sera cette fois je l'espère engagée.

Nous devons soutenir notre effort, puisque, chacun en est conscient, cela prendra plusieurs années pour retrouver des capacités d'actions confortables.

Les collectivités locales ont un rôle majeur à avoir dans ce qui est le plus important effort collectif que nous devons mener depuis 60 ans.

Parmi ces collectivités locales, les régions et les communautés de communes auront une place essentielle.

De part leur compétence majeure en matière d'action économique, les communautés de communes se doivent d'être le principal acteur de ré industrialisation des territoires.

C'est la raison pour laquelle, la communauté de communes de Guichen, l'ACSOR, renforce les zones d'activités existantes, en particulier à Bourg des comptes et à Guignen, et va en ouvrir de nouvelles dès cette année, une à Baulon et une seconde à Guichen.

Mais la communauté de communes intervient également fortement dans l'équipement du territoire. C'est plus de 60% de son budget que l'ACSOR investit, en particulier à travers les dotations aux communes.

La communauté de communes, c'est aussi un outil qui doit nous permettre de faire des actions en commun, pour une meilleure efficacité de la dépense publique.

C'est ainsi qu'en 2012, toutes les communes du territoire se sont réunies pour effectuer en commun l'entretien des voiries. Après quelques ajustements, le principe va être reconduit et pérennisé cette année.

Vous le voyez, la communauté de communes va devenir dans quelques années l'acteur majeur du développement des territoires.

C'est la raison pour laquelle, les communautés de communes doivent se renforcer. Elles se doivent d'atteindre des seuils conséquents, afin d'avoir les moyens du rôle qu'elles devront tenir.

Sur ce point, tous nos schémas d'aujourd'hui sont remis en question.

C'est fini les communautés de communes homogènes à un canton, et qui, ma foi, arrive, bon an mal an, à soutenir des politiques, souvent bien modestes dans leur ampleurs.

C'est fini les communautés de communes, qui par chance, ont vu une usine majeure s'installer sur leur territoire traversé par une 4 voie, et qui se redistribue les produits des contributions économiques entre les 4 ou 5 communes du territoire.

Désormais, les communautés de communes doivent avoir une vision stratégique dans un territoire élargi, pour intervenir d'une manière encore plus efficace dans le développement économique, dans l'aménagement, et dans les services.

C'est pour toutes ces raisons qu'en 2012, l'ACSOR a proposé aux communautés de communes voisines, Maure de Bretagne, Piriac et Bain de Bretagne, la construction d'un nouveau territoire. Cette proposition a été relayée par les services de l'état, et c'est ainsi que Monsieur le Préfet a proposé de construire ce nouveau territoire en agrégeant la communauté de communes de Guichen, la communauté de communes de Maure de Bretagne, la communauté de communes de Bains de Bretagne, la commune nouvelle de Guipry-Messac, les communes de Lohéac et de Saint Malo de Phily.

Ce nouveau territoire, s'il voit le jour, sera l'un des plus importants du département, et disposera de moyens conséquents. Afin de tenir compte de l'histoire et des caractéristiques de chacun, l'ACSOR propose que ce territoire ne soit pas centralisé, mais au contraire, que son fonctionnement se fasse par pôle de proximité. Ainsi, et paradoxalement, cette importante communauté de communes n'éloignera pas les communes du fait communautaire, mais les en rapprochera.

Enfin, l'ACSOR souhaite que ce territoire puisse prendre forme au 1^{er} janvier 2014. Ce qui suppose que chaque conseil municipal devra se positionner sur le projet pour la fin du 1^{er} trimestre de cette année.

Je ne doute pas un seul instant que les conseillers municipaux de Lassy sauront prendre leur responsabilité dans ce dossier, en adhérant pleinement au projet, sans y poser des conditions de nature égoïste.

Mais, revenons plus concrètement à notre commune de Lassy.

Conformément aux prévisions, plusieurs réalisations ont eu lieu en 2012, et plusieurs sont prévues en 2013.

L'effort en termes de voirie est maintenu.

La réfection de la route de l'Oliverais a été effectuée, ainsi que les travaux d'aménagements de la rue de la Touchette.

Pour cette année, c'est la rue du Presbytère qui va être l'objet d'une réhabilitation, par l'aménagement de trottoirs et la réfection de la route.

Concernant le jardin public, pour des raisons techniques, il n'a pas pu faire l'objet des aménagements prévus en 2012. Le projet est donc reconduit en 2013.

Pour l'enceinte sportive, la Commune envisage d'y aménager un local pour le club de football. L'étude est en cours. En fonction des résultats, et en particulier, si les financements le permettent, nous effectuerons cet aménagement soit cette année, soit en 2014.

Monsieur Franck Noël, Maire adjoint en charge des finances, est à cet égard, très attentif au maintien des équilibres budgétaires de la Commune.

Les travaux du restaurant scolaire touchent à leur fin. Sur les 18 mois de construction prévu, nous accusons 1 mois de retard concernant la livraison.

Je remercie ici, publiquement, Monsieur Emile Besneux, Maire adjoint chargé des travaux, et dont l'investissement dans ce dossier a permis d'éviter bien des déboires qui n'auraient pas manqués d'apparaître.

L'ensemble du mobilier a été livré et sera installé très prochainement. Le chef cuisinier, Monsieur Christophe Rabin, et que j'ai le plaisir de vous présenter, a rejoint le personnel municipal.

Les voix d'approvisionnement sont mise en place.

Les procédures de fonctionnement sont établies.

Et grâce à l'investissement de Madame Marie Annick Gaudiche, Maire Adjointe en charge des affaires scolaires, et de Monsieur Christian Moineaux, conseiller municipal délégué à la restauration scolaire, nous sommes nominalement prêt pour l'ouverture, qui devrait intervenir au début du mois de février.

J'envisage une porte ouverte pour l'ensemble des Lasséennes et des lasséens. La date vous sera communiquée par affichage et voix de presse.

Dans le cadre de la coopération en termes de restauration scolaire, entre les communes de Baulon et de Lassy, la liaison entre les 2 communes sera effective dans environ deux mois.

Pour le renforcement de cette production, un second de cuisine rejoindra alors les effectifs, il s'agit de mademoiselle Liot.

Cette coopération entre les communes de Baulon et de Lassy permet d'une part d'arriver immédiatement à l'équilibre financier de la restauration, et d'autre part de faire bénéficier les petits Baulonnais et les petits Lasséens de la même prestation.

Par ailleurs, les élus des deux communes se sont attachés à ce que les prix des repas facturés aux familles, soient les mêmes à

Baulon et à Lassy.

Depuis quelques semaines, vous avez pu remarquer des installations curieuses se mettre en place dans plusieurs point de la Commune, dont une en face de la Mairie.

Il s'agit des **stations du chemin d'interprétation** lié au projet de la maison des énergies dans le cadre de la réhabilitation du moulin du Ritoir.

Ce projet, porté par la communauté de communes va aboutir dans quelques semaines.

Le point de départ de ce chemin se situera sur le parking en face de l'église, pour s'achever à quelques kilomètres, au pied du Moulin entièrement restauré.

Dans le cadre de l'urbanisme, le dossier a enfin pu être débloqué. C'est ainsi que la Commune a supprimé la ZAC de Lassy, et l'a transformée en plan d'aménagement d'ensemble. Moins contraignant d'un point de vue juridique, mais qui a nécessité une modification du Plan local d'urbanisme – le PLU.

La Commune a ainsi retrouvé toutes les marges de manœuvre nécessaire, et a pu délivrer quatre permis d'aménager.

Le premier, le **lotissement des hauts Thébault**, en face de la Mairie, et dont les travaux ont commencés.

Le second, le lotissement des Chettes, derrière le parking en face de l'église, et dont les travaux devraient commencer vers le milieu de cette année.

La troisième tranche, concerne la continuité du lotissement des Chettes, et rejoignant la route de Goven. Elle devrait débiter vers la fin de cette année, ou au début de l'année prochaine.

Enfin, avec les tranches suivantes, nous traverserons la route de Guichen.

Ce programme est prévu pour recevoir environ une trentaine de nouveaux logements chaque année pendant une période de dix à douze ans.

La Commune s'inscrit ainsi dans un processus de développement continu et maîtrisé.

Concernant la politique « culture, sport et jeunesse », et suite au diagnostic effectué en 2012, la Municipalité souhaite engager la **construction d'un lieu intergénérationnel**, qui réunira dans un même endroit, un espace bibliothèque et multimédia, un espace « jeunes », et des salles multifonctions.

Madame Véronique Le Duc, Maire adjointe en charge de la « culture, du sport et de la jeunesse », portera ce dossier.

Cet équipement devrait trouver sa place derrière la salle des fêtes, et s'harmoniser avec l'architecture du restaurant municipal.

Ce projet auquel la Municipalité tient particulièrement devra trouver son aboutissement dès cette année, ou au début de l'année prochaine.

Enfin, pour **la réforme des rythmes scolaires** ; devant les incertitudes organisationnelles et financières de la mesure, en accord avec les communes du territoire de l'ACSOR, et après en avoir pris l'avis du corps enseignant de Lassy, il sera proposé au conseil municipal de repousser la mise en place des nouveaux rythmes en 2014.

Cette année supplémentaire nous permettra ainsi de mieux préparer cette nouvelle organisation, et le cas échéant, d'imaginer des actions en synergie avec les communes du territoire.

Voilà, cette année 2013 s'inscrit dans le volontarisme
J'espère que tous les objectifs seront atteints.

Avec l'ensemble du Conseil municipal,
Je vous renouvelle les vœux de la Municipalité pour cette année 2013.

Une année 2013 de bonheur pour vous, pour vos proches, un bonheur partagé.

A vous toutes et à vous tous,
Bonne Année 2013 !»

Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 17 octobre

• MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHE CONCERNANT LE MOBILIER DU RESTAURANT MUNICIPAL

Appel d'offre pour la fourniture du mobilier pour le restaurant municipal. La consultation des entreprises a été effectuée du 19 septembre au 9 octobre 2012.

Pour les chaises le Conseil municipal a retenu l'entreprise Mac pour un montant de 15 244.60 € HT, pour les tables l'entreprise MMO 2 pour un montant de 6 834.90 € HT et pour les claustres l'entreprise Mac pour un montant de 1 425.90 €.

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 30 novembre

• FINANCES : BONS D'ACHATS POUR LES ENFANTS DE MOIS DE 15 ANS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal a décidé de mettre en place des bons d'achats de 30 € pour les enfants d'agents communaux âgés de moins de 15 ans au 31 décembre de l'année cours. Ces bons d'achats sont instaurés au titre de cadeau d'entreprise pour les fêtes de Noël.

• FINANCES : ILLUMINATIONS DE NOËL

Achat d'illuminations de Noël pour un montant de 6 824.00 € HT

• 12-61 – FINANCES : CONTRAT DE TERRITOIRE

Dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire, la Commune de Lassy a bénéficié d'une subvention de 444,00 € pour l'acquisition de livres, de périodiques et de documents audiovisuels.

• FINANCES : VENTE DE BOIS

Au cours de l'année 2012, la commune a procédé à l'élagage et des abattages d'arbres, principalement des chênes. Suite à ces travaux, du bois de chauffage a été proposé à la vente.

La municipalité n'ayant pas besoin de ce bois, le conseil a décidé :

- de le vendre aux particuliers lasséens uniquement, hormis les élus municipaux ;
- de ne vendre qu'un stère (coupé en 50 cm de longueur) par foyer ;
- de donner priorité à ceux qui n'ont pas bénéficié de ces ventes les années précédentes ;
- de retirer le bois fendu directement au Centre Technique Municipal sur inscription.

Ce bois sera vendu comme bois de chauffage issu principalement de chênes au prix de 50.00 € le m³.

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 20 décembre

ASSAINISSEMENT : PROLONGATION DE L'AVENANT AVEC STGS

A la suite de la mise en service de la station d'épuration, la commune de Lassy a lancé en 2008 une consultation pour l'exploitation et l'entretien du dispositif d'assainissement collectif.

A l'issue de cette consultation, la commune a retenu l'offre de la société STGS (Avranches) pour un montant total du marché de 158 883 € HT sur une durée de 4 ans, entre 2009 et 2012.

Le marché se termine le 31 décembre 2012 et la commune souhaite prolonger de 6 mois la durée de ce marché afin d'étudier les différentes possibilités de gestion de la station

d'épuration (prestation de services, affermage ou régie directe). Un avenant de prolongation de marché est retenu par le Conseil Municipal la période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013 au montant de 13 156.00 € HT.

12-71 – MARCHES PUBLICS : ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PRESBYTÈRE

Une consultation des entreprises ayant pour objet un marché de travaux « ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE - RÉALISATION DE TROTTOIRS ET RÉFECTION DE VOIRIE » pour l'aménagement de la rue du Presbytère à Lassy, a été effectuée du 31 octobre au 30 novembre 2012. Neuf entreprises ont déposé une offre.

La société CELTIC (St Méen le Grand) pour un coût de 5 000,00 € H.T a été retenue comme titulaire du marché ;

12-78 - RESTAURANT MUNICIPAL : CONVENTION POUR LA LIVRAISON DE REPAS AVEC BAULON

La municipalité a établi une convention pour la fourniture et la livraison des repas à l'école de Baulon suite à l'ouverture du restaurant municipal de Lassy.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er mars 2013, le prix de facturation du repas est fixé à 3.10 €. La convention prévoit notamment que la commune de LASSY :

- ✓ Organise la préparation et le portage des repas ;
- ✓ Met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de ce service ;
- ✓ Embauche un cuisinier supplémentaire à mi-temps et loue un véhicule de portage des repas pour les écoles de BAULON ;
- ✓ S'engage à fournir des repas froids si pour des raisons techniques les repas chauds ne peuvent être réalisés ;
- ✓ Crée un budget annexe pour gérer l'activité.

Par ailleurs, deux commissions seront créées pour suivre le bon fonctionnement de ce service.

Enfin, si, à l'issue de la période de 5 ans, la commune de BAULON ne souhaite pas poursuivre ce partenariat, celle-ci s'engage à reprendre dans ses effectifs le cuisinier à mi-temps dans ses effectifs, sauf si la commune de LASSY souhaite le conserver.

« Comprendre les jeunes de 11 à 17 ans, pour mieux agir ? Vers une politique jeunesse adaptée »

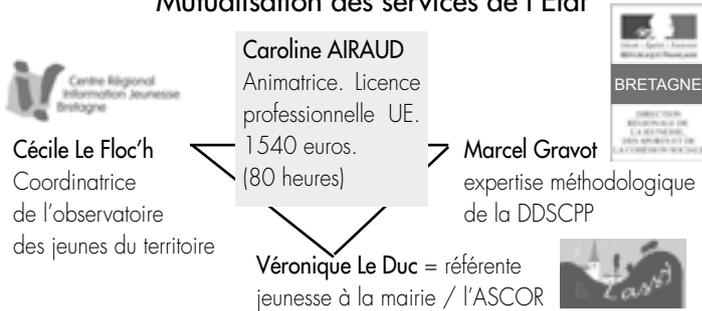
Partant du constat fait, de l'absence d'une véritable politique en direction des jeunes, la jeunesse à LASSY a été un axe choisi par l'équipe municipale pour 2012. Pour ce faire, la municipalité a voulu réaliser l'élaboration d'un diagnostic durant cette année. Le diagnostic est un outil qui permet de comprendre un territoire pour mettre en place un plan d'action pour une politique jeunesse adaptée à ce territoire, qui là est celui des jeunes lasséens. Le choix du public pour le diagnostic jeunesse a été celui qui cible les jeunes de 11/17 ans. Les deux buts au diagnostic étaient : « Comprendre les jeunes de

11 à 17 ans, pour mieux agir ? Vers une politique jeunesse adaptée » et « Définir les fondements d'une politique jeunesse à partir de l'analyse de données actuelles et fiables. » Pour cela des objectifs ont été posés : Connaitre les jeunes de Lassy : âges, typologies des groupe, etc..., Mettre en évidence les besoins des jeunes ; Identifier les ressources actuelles pouvant y répondre (lieux de rassemblement, espaces publics, associations, interlocuteurs...) ; Cibler les manques, obstacles à la réponse aux besoins et ; Analyser puis poser les axes de notre politique jeunesse pour 2013.

Quel dispositif pour la réalisation ?

Un dispositif innovant à l'initiative et supervisé par Mme Le Duc. Cette démarche a été menée par Caroline AIRAUD, animatrice étudiante en licence professionnelle « Coordination de projet social et socioculturel » suivie en alternance avec le C.R.I.J. BRETAGNE (Centre Régional de l'Information Jeunesse). Le diagnostic a été financé par la mairie à hauteur de 1 540 euros et a nécessité 80 heures de travail.

Dispositif retenu en commission et utilisé : Mutualisation des services de l'Etat



Pour réaliser ce diagnostic, quelle méthodologie utilisée :

Pour répondre aux questions :

Les jeunes et leurs temps libres : *Comment organisent ils leur temps libre? Quels sont leurs loisirs? Quelles offres pour répondre aux besoins des jeunes? Sont elles utilisées?*

La place des jeunes : *Quels engagements, quels pouvoirs de décision ont-ils? Existe-t-il des lieux d'expressions et d'échange?*

Entre la représentation des jeunes par l'adulte et le vécu des jeunes : *un décalage ?*

Une méthodologie de recherche :

- Recueil des données et analyse :

documentaire, statistiques, enquêtes, observations, rencontre et recueil de la parole par l'animatrice auprès des Jeunes, d'associations agissant auprès des jeunes, élus, acteurs éducatifs et sociaux du territoire, etc...

- un questionnaire destiné à 200 jeunes de la communauté de communes ACSOR dont 50 jeunes interrogés de Lassy ;

- une rencontre « Bouge ta commune » avec une dizaine de jeunes lasséens. Des échanges collectifs et individuels ont eu lieu autour de deux questions : « Être

jeunes à Lassy, c'est... » et « Pour ou contre un espace jeunes ? » ;

- des entretiens individuels avec les élus du conseil municipal et avec les acteurs éducatifs liés à la jeunesse (responsable de l'association US Lassy et la responsable de la bibliothèque)

- Expertise par un sociologue : Christophe Moreau
- Lien fait avec le projet de territoire et le CEJ de Lassy.
- des ressources bibliographiques (épidémiologie, sociologie) et la documentation du territoire.



Caroline Airaud

Quels résultats?

La situation géographique de la commune :

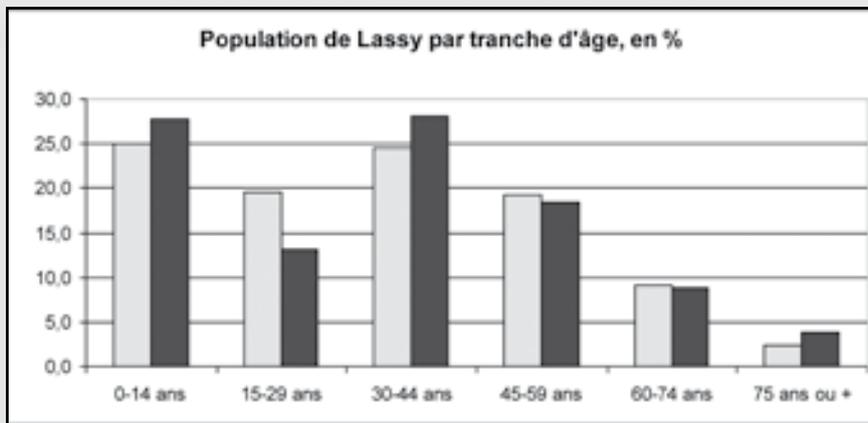
Sa proximité avec l'agglomération rennaise, la place sous l'influence urbaine de celle-ci, à de multiples points de vue : évolution démographique, urbanisation, développement économique, déplacement, environnement...».

Le réseau de transport proche de l'agglomération rennaise :

- La commune de Lassy est située à 10 kms de l'axe Rennes Redon (D 177), ce qui permet une facilité d'accès pour aller à Rennes en voiture. Elle est proche de l'agglomération rennaise et des moyens de communication performants.
- Bien que la proximité avec les axes de communication facilitent la mobilité vers l'agglomération rennaise, se déplacer vers les communes limitrophes reste compliqué. Les transports transversaux sur le territoire de la communauté de communes, demeurent insuffisants.

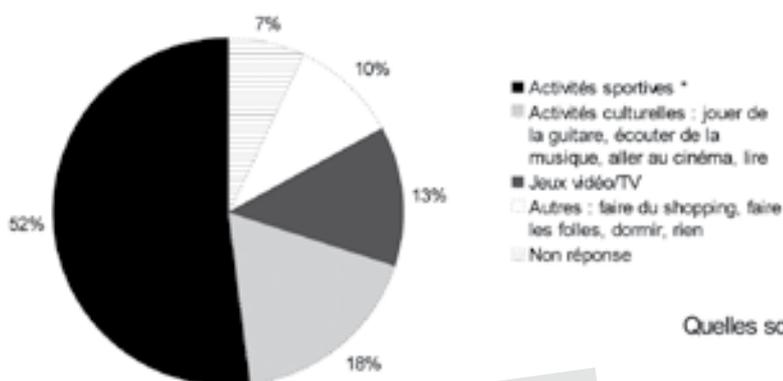
La structure de sa population

- Même si Lassy est la plus petite commune du territoire, elle compte 144 habitants au km². Elle se place ainsi juste après Guichen (171), une des communes les plus peuplées.
- Le taux de natalité est plus élevé que le taux de mortalité : 18,8% pour 3,2%.
- Plus de la moitié de la population totale a moins de 30 ans (55%). Plus de la moitié des moins de 30 ans ont entre 0 à 14 ans (66%). Depuis 10 ans, l'évolution démographique montre un pic de natalité entre 2001 et 2012.
- Les 0/14 ans = 27%. La catégorie des 60 ans et plus ne représente que 13% de la population lasséenne.
- La plan d'urbanisation de la commune renforce la croissance démographique.
- En effet, la nouvelle zone de lotissement compte entre 40 et 60 logements et débute en 2013.

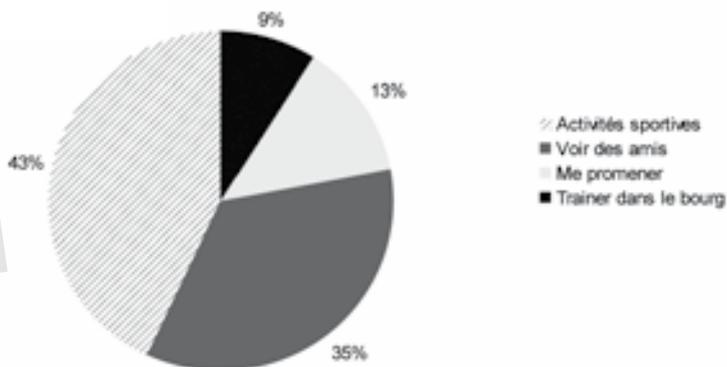


Etre jeunes à Lassy

Quelles sont les activités de loisirs ou culturelles que tu préfères (max. 3 activités)?



Quelles sont les choses que tu aimes faire à Lassy?



Deux souhaits phares : tous s'accordent à dire qu'un lieu doit être dédié aux jeunes et qu'un professionnel permettrait la mise en œuvre des besoins des jeunes et l'accompagnement de leurs projets.

Quelle politique avec quels axes ?

Comme l'écrit Caroline, «avec son cadre de vie agréable et grâce à sa proximité avec l'agglomération de Rennes et des moyens de communications, Lassy va connaître dans les prochaines années une arrivée massive de jeunes familles. L'attractivité des coûts immobiliers explique aussi ce renouvellement de population. En effet, la population est jeune. Et dans les prochaines années, ce phénomène s'accroîtra.» C'est pourquoi, l'équipe municipale nous avons validé la nécessité d'un espace jeunesse et la mise en place d'un encadrement avec un animateur dans les mois à venir.





Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité sur la commune

L'institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent ou sont à la retraite. C'est la seule source française permettant d'estimer le chômage selon les règles internationales en vigueur. Elle apporte également de nombreuses informations sur l'état et l'évolution du marché du travail et fournit des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, sur la durée du travail, les emplois précaires. C'est enfin une source d'information très importante sur l'évolution des conditions de travail des parcours professionnels et de la formation des personnes de 15 ans ou plus.

A cet effet tous les trimestres 50 000 logements sont enquêtés tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils seront enquêtés six trimestres consécutifs la 1^{ère} et la dernière enquête par visite aux domiciles. Les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un enquêteur prendra contact avec les enquêtés selon les dates mises dans le tableau ci-dessous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques, la loi en fait la plus stricte obligation.

Dates de l'enquête sur la commune de LASSY :

DU	AU
11/02/2013	26/02/2013
13/05/2013	31/05/2013
12/08/2013	31/08/2013
12/11/2013	27/11/2013

ETAT CIVIL



Naissances :

Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'état civil de la commune du domicile.



Décès

M André RICHARD le 15 novembre
M Gabreil TAILLANDIER le 07 décembre

AVIS

Enquête publique relative à la Modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 4 février 2013, le maire de la commune de LASSY a ordonné l'ouverture de l'**enquête publique** portant modification du Plan Local d'Urbanisme de Lassy. Monsieur Guy BATTEUX a été désigné commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera **à la mairie de LASSY du lundi 25 février au vendredi 29 mars 2013 inclus**. Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie le lundi 25 février 2013 de 16h00 à 18h00, le mardi 12 mars 2013 de 10h00 à 12h00 et le vendredi 29 mars de 16h00 à 18h00. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. Le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

TRAVAUX

Panneau de signalisation

Courant décembre les services techniques de la commune ont mis en place des panneaux de signalisation indiquant la direction des différents équipements publics de la commune.



LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES AJONCS DE LASSY

Manifestations de janvier à avril 2013 :

- 1 – Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, palets, marche suivi du goûter)
- 2 – Anniversaires le dernier jeudi du mois
- 3 – Concours Cantonal de Belote le 26 avril 2013



ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

19 rue de la Touchette – 35580 LASSY
Tél : 02 99 42 06 74
souriremalgache@free.fr
www.souriremalgache.org

★ Samedi 6 avril
Dimanche 7 avril



Nos magiciens sont de retour... En effet, le **samedi 6 avril à partir de 20h**, nous aurons le plaisir de vous proposer à nouveau un **spectacle de magie et sculpture de ballons**, animé par **Gilbert et toute son équipe** qui nous font le plaisir de revenir nous divertir l'espace d'une soirée. Ils seront même accompagnés cette fois-ci d'un clown.
Nous vous en parlerons plus longuement dans les prochaines semaines, mais pour l'heure, nous vous invitons à réserver cette date dans vos agendas pour ne pas rater l'évènement.



Puis, le **Dimanche 7 avril**, se déroulera notre **traditionnel marché solidaire** qui regroupera comme chaque année **une quinzaine d'associations différentes**.

Lors de cette journée, nous vous proposerons également de nombreuses animations : chants, musique celtique, jeux divers pour petits et grands (tombola, pêche à la ligne...), et tout au long de la journée, des tours de magie et des sculptures de ballons assurés par Gilbert et toute son équipe.

Et bien sûr vous trouverez comme d'habitude sur place **buvette/restauration**, et peut-être même un **plateau repas malgache** qui vous sera proposé dans l'heure de midi.

★ *Venez nombreux soutenir l'action des différentes associations présentes!*

Nous profitons également de cet article pour remercier très sincèrement tous les bénévoles ayant donné un coup de main pour l'opération paquets cadeaux du mois de décembre.



AUJOURD'HUI, L'US LASSY A PLUS QU'UN NOM, ELLE A UNE IMAGE !!

Tout au long de l'année 2012, petits et grands de la commune, du club, se sont investis au travers d'un grand jeu concours.

Le sujet : Un nouvel emblème !!

L'association, créée en 1977, se devait de rajeunir son image au travers de cette création.

Nous tenons à remercier les nombreux participants qui ont fait preuve d'une imagination débordante et d'un certain talent artistique pour arriver à ce grand résultat :



Une image déjà reconnue et récompensée !!

A défaut de pouvoir prétendre au Label Ecole de Foot pour le moment, le club a été récompensé officiellement par la Ligue de Bretagne, le 8 décembre dernier, en terminant à la 1ère place du challenge QUALITE FOOT pour sa saison passée.

Le trophée et le challenge QUALITE FOOT est un concept simple : il vise à récompenser les clubs amateurs bretons qui s'activent le plus sur la formation des jeunes, sur la formation des éducateurs et qui veillent au respect des valeurs humaines.

C'est toute une commune qui est récompensée par ce label au travers de son club de football.



ACPG CATM TOE CITOYENS DE LA PAIX

En plus des commémorations du 8 mai du 11 Novembre et du 9 décembre, Hommage aux morts Algérie Maroc Tunisie, nous nous sommes rendu avec le drapeau de la section :

- le 31 Mai à Bain de Bretagne au rassemblement inter départemental de l'association CATM
- le 8 Septembre à l'inauguration du mémorial départemental square de la Motte à Rennes.
- le 16 septembre en souvenir du soldat inconnu mort en Algérie square de la Motte à Rennes.

Les activités 2013 prévues :

17 Février : concours de belote salle Joseph Legendre
12 mai : commémoration du 8 Mai 1945 à Lassy
18 Août : concours de palets au complexe sportif de Lassy
10 Novembre: commémoration du 11 Novembre 1918
8 décembre : Hommage aux morts en Algérie Maroc Tunisie, dépôt de gerbe à Lassy et commémoration cantonale.



L'APE, FÊTE LA ST PATRICK

A l'occasion de la Saint Patrick, l'APE vous invite à sa fête celtique (déguisée) **le samedi 16 Mars 2013** à partir de 19h00 à la salle des Fêtes Joseph Legendre.



AU menu pour tous

Kir Breton ou jus de fruits,

Dublin Coddle (saucisses cuites dans un bouillon, avec du bacon, des oignons et des pommes de terre)

Crumble aux pommes et Café

(autres boissons vendues à part)

1 apéro offert

pour les personnes déguisées !



Pour tous renseignements et inscription : Claire Diotel au 02 99 42 10 57

ENTRÉE CIVILISME

et INCIVILITÉ

INTRODUCTION

«Lassy petite commune où il fait bon vivre» c'est ce qui ressort d'une enquête récente faite auprès des lasséens dans le cadre du Diagnostic Jeunesse en 2012. Hors le Lundi 21 Janvier 2013, Lassy s'est réveillée en découvrant avec stupeur des Tags, graffitis, sur les murs du nouveau restaurant municipal. Ceux ci ne se sont pas limités à ce seul bâtiment public, le défibrillateur s'est vu attribué l'inscription «crève». Mais ne nous arrêtons pas là, car l'ignominie a été poussée jusqu'à l'écriture sur les murs de l'école Camille Claudel de termes que l'on ne qualifiera pas ici. L'école qui est pourtant le symbole de l'instruction et le lieu de l'apprentissage de l'éducation civique !!

Ce n'est pas la 1ère fois que Lassy est victime d'actes de vandalisme, c'est pourquoi nous allons nous attarder dans ce dossier central sur cette problématique de notre temps qui nous interpelle «l'incivilité», et, pour laquelle nous avons des interrogations. Ce dossier a pour but d'apporter un éclairage sur ce concept nouveau en sociologie car nous nous devons en qualité de personne publique mais aussi en tant que citoyen de ne pas banaliser ces actes et de les laisser rentrer dans notre quotidien.

Nous allons d'abord définir ce qu'est «l'incivilité» et retrouver les actes qui en relèvent. Puis nous chercherons à comprendre la nature de ces actions et leurs conséquences sur le collectif.



mur restaurant



Lassy



défibrillateur

I. L'INCIVILITÉ

Si on va chercher la définition du terme, le dictionnaire nous dit que **"Incivilité"** désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

D'où vient le terme « incivilités » ? Depuis quand est-il utilisé en France et comment a-t-il été importé dans le langage courant ?

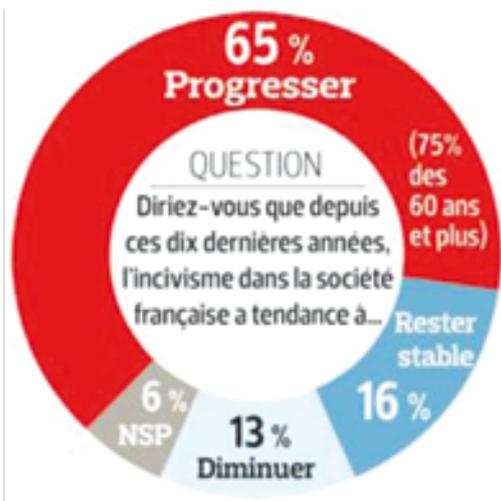


Le mot ancien, remonte à 1426 et est repérable dès le XVIIe siècle dans la langue française. Mais son sens actuel date des années 90. C'est dans les années 1980 que la sociologie s'est intéressée au concept d'incivilités et leur rôle dans le sentiment d'insécurité et de rupture du lien social, ainsi que dans les dégradations d'établissements scolaires ou de biens publics. Ce concept vient des Etats-Unis, par l'intermédiaire des théories dites de la « vitre brisée » développées en 1982 par les sociologues américains George L. Kelling et James Q. Wilson et

qui touchent à la politique de sécurité urbaine et à la prévention de la délinquance. Alors que le terme signifiait originellement discourtoisie, il est devenu progressivement dans la société équivalent, sans grande distinction possible, de désordre, nuisance, conduite, incivisme, impolitesse, insolence, malveillance, petite délinquance. Le mot ne s'est effectivement imposé, en lien avec le dossier de la sécurité, qu'à partir de 1996 car difficilement appréciables et traitables par la police et la justice, les incivilités échappent, en tant que telles, à l'appareil statistique d'enregistrement des crimes et des délits. Entre infractions pénales et manquements au civisme ordinaire, l'expression rassemble des phénomènes divers. Malheureusement employée à haute dose dans les années 2000, l'expression s'est depuis banalisée.

II. QUELLES FORMES D' INCIVILITÉS RETROUVONS-NOUS ?

Selon un sondage Ipsos (Le Figaro, 2010), réalisé pour la Revue civique, 65 % des Français estiment ainsi que l'incivisme a eu tendance à progresser ces dix dernières années. Il s'agit d'une dégradation « forte » pour 47 % des personnes interrogées. Ce sentiment est largement partagé par les générations, même si les personnes âgées se montrent les plus sombres (75 % des plus de 60 ans ont vu les incivilités monter), alors que les jeunes sont plus optimistes.



(NSP : ne se prononce pas)

QUESTION FAIRE PREUVE DE CIVISME, POUR VOUS, C'EST AVANT TOUT...



Sondage Ipsos effectué sur 1021 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population francophone de 15 ans et plus (interrogé par téléphone), du 1^{er} au 2 octobre 2010. Méthode des quotas : sexe, âge, profession du chef de famille, catégorie d'agglomération et région.

Si la civilité est l'observation des convenances et des bonnes manières en usage dans un groupe social, l'incivilité peut s'en déduire par opposition. Selon le sociologue Sébastien Roché l'incivilité regroupe un ensemble de comportements mineurs, signe d'un rapport négligent ou réfractaire aux règles de la vie commune, et qui ont des conséquences délétères pour la collectivité. Les incivilités se manifestent sous plusieurs aspects, elles peuvent être :

- sonores : musique, moteur, cris, voix forte, avertisseur, tapage, pétards ...
- polluantes : dépôts sauvages, non-respect du tri sélectif et abandon de déchets verts, infractions de dépôts sauvages, tags, graffitis, urine, excréments, crachat, fumée, les dégradations de biens...
- verbales : impolitesse, injures, insultes, les discriminations raciales, physiques, sexuelles ...
- physiques : bousculade, geste ...
- passives : obstruction de passage ...

Que retrouvons-nous comme incivilités à lassy :



Ordures sous le préau décembre 2012



Tags sur le mur de la mairie en janvier 2013



Ordures sous le préau décembre 2012



Tags au complexe sportif



Coupure des filets de foot été 2012



Feu sauvage local sportif
octobre 2012



Dégradation de panneaux routiers au
complexe sportif - septembre 2012



Luminaire cassé au complexe
sportif - mars 2012



Dégradation de la porte du
local sous le préau - janvier 2013



Arrachage du clasp de sécurité
de fermeture du défibrillateur
juin 2012

Ces actes de dégradation relèvent d'une forme de **vandalisme** car, si l'on se réfère à ce qui définit ce terme, c'est une atteinte «gratuite» **visant un bien public** et qui entraîne une dégradation voir une destruction de celui-ci. De plus, on retrouve dans le code pénal dans les articles 322-1 à 322-4-1 les éléments constitutifs de cette infraction qui sont «détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui pour son seul plaisir par les actes suivants : tags, graffitis, inscription non autorisée sur une façade, détérioration d'un ouvrage public». Rappelons que la notion de bien public signifie aussi bien collectif, c'est un bien qui n'est pas divisible et dont le coût de production ne peut être imputé à un individu en particulier, mais au collectif par le biais d'une partie de l'impôt. De plus, un **bien collectif** est «un bien dont les éléments caractéristiques font qu'il est consommable ou utilisable concomitamment par au moins deux individus» ce qui est remis en cause dans le cas d'un bien vandalisé qui a subi un préjudice.

III. QUELLE FORME DE VANDALISME AVONS-NOUS SUBI RÉCEMMENT À LASSY ?

Nous ne voulons pas là stigmatiser une forme d'incivilité mais la **dégradation des biens publics** reste une forme majeure retrouvée sur la commune. Comme nous l'évoquions en introduction différents bâtiments publics et mobilier urbain ont été victimes le week end du 20 janvier de ce type de vandalisme. Ce sont des **tags et graffitis** qui ont été **utilisés essentiellement comme forme d'incivilité**. Nous souhaitons revenir sur ce phénomène qui est interpellant, comme ces photos peuvent en témoigner.

local de toutes



Tags mur de la mairie

se faire sauter

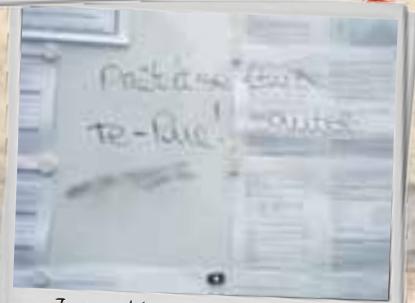


Graffitis sur le défibrillateur
et sur la fiche attenante

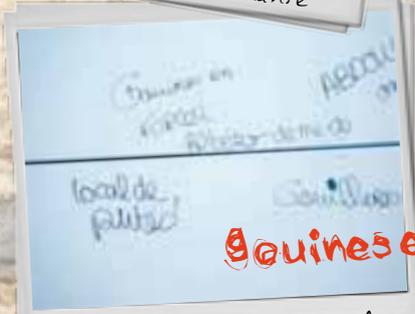
CARREVE



Tags sur panneaux
routiers

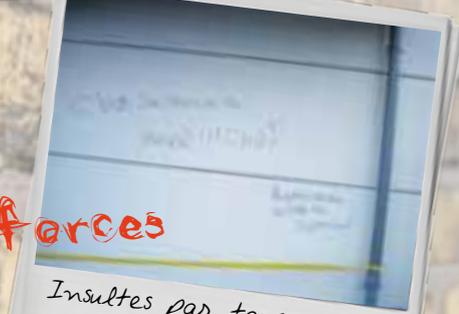


Insanités par tags sur le
panneau d'affichage à la mairie



Insultes par tags sur le
restaurant municipal

guines en forces



Insultes par tags sur le
restaurant municipal

Nous ne mettrons pas dans ce numéro les formes les plus ignominieuses d'insultes inscrites sur le restaurant municipal, elles ont assez choqué les lasséens des différentes générations. Nous allons plutôt revenir sur cette forme de communication que sont les tags et graffitis.

te-Pue!

IV. QU'EST CE QU'UN TAG, UN GRAFFITI ?

Un tag ou un graffiti ce peut être ça :

A Lassy, un message sur le mur du restaurant municipal ou les vestiaires du foot qui relève de l'insulte ?

ou cela :

= Graffiti,
un art qui
nous entoure
(Lorient)



Le graffiti fait maintenant partie des diverses formes d'art. Longtemps considéré comme étant un acte de vandalisme, certains adeptes se sont débrouillés pour en faire cependant un art respectable.

Le mot italien «graffiti» dérive du latin *graphium* (éraflure) qui tire son étymologie du grec *graphein* (γράφειν) qui signifie indifféremment écrire, dessiner ou peindre.

Un graffiti est en fait, par définition, un dessin ou une inscription peinte, tracée ou gravée sur des biens publics ou privés, des monuments, des murs ou sur tout autre support qui n'est habituellement pas utilisé dans cette optique.

L'origine des graffitis remonte à la préhistoire. Nous n'avons pas inventé les graffs, ils existaient déjà. Il existe un musée français des graffitis dans l'Oise à Verneuil en Halatte (on y voit des graffitis vieux de 3 000 ans). Mais la nouvelle mode des graffs est apparue dans les années soixante-dix. Les Américains, à New-York, sont les premiers à avoir fait les graffs, en particulier les portoricains et les noirs.

La différence entre un tag et un graffiti, c'est qu'un tag est une marque, une signature, il est soit apposé pour signer un graff soit utilisé seul et pour lui-même. Le « Tag » est le simple dessin du nom de l'artiste. Un graffiti est un dessin autour d'une signature, c'est le nom générique donné aux dessins ou inscriptions calligraphiées, peintes, ou tracées de diverses manières sur un support qui n'est pas prévu pour cela.

Le tag est un logo plus qu'une écriture, et souvent, seuls les habitués parviennent à déchiffrer le nom qui est écrit. Les techniques utilisées sont généralement l'aérosol, le marqueur, l'autocollant (« sticker ») et, depuis la fin des années 2000, le pulvérisateur.

V. QUELLES PEUVENT-ÊTRE LES CONSÉQUENCES DES INCIVILITÉS ?

Les graffitis comme ceux que nous avons eu sur la commune ont eu un impact psychologique. Ils étaient choquant autant par les dessins que par les mots, et, nous ne pouvons qu'en déplorer leur nature. Si ce moyen était utilisé pour communiquer un message, il ne pouvait être reçu comme tel. Dans communication il y a un émetteur (celui qui est à l'origine du message et en connaît le sens) et un récepteur (celui qui reçoit le message et en comprend le sens). Là le récepteur n'a pu recevoir qu'une insulte, une agression, gratuite.

Mais les formes d'incivilité que nous avons identifiées ont aussi un impact financier. Que ce soit le nettoyage de tags, le nettoyage des fossés où par négligence on y a déposé les tontes de pelouse qui risquent de boucher l'écoulement des eaux, le ramassage des déchets déposés à côté des bennes mises à disposition, le changement des mobiliers urbains détériorés car ils peuvent nuire à la sécurité des citoyens, ce sont les agents communaux qui assurent ces missions pour pallier à ces nuisances. Ce qui veut dire du temps de travail dédié à



A lassy



Tags à
Montmartre

Le graffiti évolue rapidement et au début des années 2000 arrive ce qu'on appelle la nouvelle génération. Le lettrage devient plus carré, et l'évolution des technologies de spray lui permet de peindre plus vite, avec de nouvelles couleurs et de nouveaux effets.

En France, les graffitis issus de la tradition nord américaine (tags, graff, free style) côtoient les graffitis issus de la tradition ouest-européenne (collages, pochoirs). Les auteurs de ces graffitis sont appelés *graffeurs* ou *graffiti-artists*. Ils sont souvent issus de projet réalisés par des artistes qui peuvent avoir reçu une commande pour réaliser ces fresques. Lorsque le graffeur a le temps, sur des «spots» légaux (murs d'expression libre, festivals, commandes professionnelles), il peut laisser libre cours à la technique et aux finesses du graffiti en réalisant des pièces de façon individuelle ou en groupe. Dans ces cas-là, le travail des formes, des couleurs, le style individuel de l'artiste se révèlent car non soumis à la contrainte de l'illégalité. Les graffiti, considérés souvent comme du vandalisme, peuvent aussi permettre de réhabiliter des « cubes de béton » comme les transformateurs EDF.

Si l'on revient à ce que nous trouvons en majorité sur nos murs à LASSY, nous sommes loin de l'art dont on vient de parler. Nous sommes d'avantage sur du vandalisme avec des graffitis qui relèvent de l'insulte ou de l'intimidation. Nous revenons alors à une forme d'incivilité que nous avons défini au préalable et qui relève d'un acte gratuit qui détériore un bien public.



Graffiti à Marolles en Essonne

cela plutôt qu'à d'autres tâches afférentes au bon fonctionnement de la commune, mais il ne faut pas non plus négliger l'achat de produits spéciaux (pour nettoyer les tags), le remplacement des mobiliers à la charge de la commune car les assurances ne prennent pas en charge ce type de mobilier.

Donc les conséquences elles sont pour chacun et chacune soit d'une façon directe (impact psychologique) ou indirecte (part des impôts impactée au fonctionnement).

Ce qui nous amène à évoquer que dans certaines formes d'incivilité comme le vandalisme il y a une victime et un auteur. La victime ayant subi ce préjudice peut porter plainte et demander réparation. L'auteur peut encourir différentes peines. L'amende peut aller de 3 euros à 750 euros voir un travail d'intérêt général. La peine est aggravée si elle est commise à plusieurs, si elle présente un danger pour les personnes. En sachant que les parents restent responsables des actes de leur mineur.

LE CIVISME EST UN SUJET QUI RELÈVE AUJOURD'HUI DU DÉBAT CITOYEN
ET QUI NOUS CONCERNE TOUS AFIN DE POUVOIR VIVRE ENSEMBLE.



LA VIE ECONOMIQUE

« BY JESSICA »



Depuis le mois de novembre dernier, Mlle Jessica CASSOU, lasséenne, a ouvert son site de vente de sacs et accessoires de maroquinerie de créateurs sur internet : www.byjessica.fr.

Soutenue par la coopérative d'activité et d'emplois « Élan créateur », cette jeune entrepreneuse a trouvé des créateurs français qui lui ont confié la commercialisation de leurs créations. Les articles proposés vont du modèle déposé à des pièces uniques faites à la main, dans différentes matières. Mlle CASSOU représente actuellement 5 créateurs et régulièrement elle proposera de nouvelles collections et de nouveaux créateurs. Mlle CASSOU tient à signaler qu'un des créateurs confie la fabrication de ses

articles à une ONG qui a son atelier en Inde. Cette ONG travaille des matières recyclées et aide les femmes à s'émanciper de la tutelle des hommes.

Toute la gamme des produits commercialisés par Mlle CASSOU, est visible sur son site internet, mais vous pouvez également lui proposer de réaliser une vente à domicile.

Donc, mesdames (ou messieurs pour vos prochains cadeaux), une seule adresse pour l'achat de vos futurs sacs à main : By Jessica. Mlle CASSOU vous accueillera à l'échoppe du Canut pour vous faire découvrir sa collection le Vendredi 15 Mars de 16h à 20h.

Contact : Jessica, 06 67 11 29 15 - www.byjessica.fr



CROCOPIZZ



Chaque mardi soir à partir de 17h00, **M MONCLIN** vous accueille place St Martin devant son camion pour vous faire découvrir ces pizzas cuites au feu de bois et ses fish and chips. Démarrant son activité, il a souhaité inscrire notre commune à son agenda. **Contact : 06.10.78.29.25**

Si vous souhaitez consommer des pizzas le week-end, **le Sympathic bar** vous en propose chaque vendredi et samedi soir. **Contact : 02.99.42.18.09**

ESPACE ENTREPRISES DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

L'Espace Entreprises du Pays des vallons de Vilaine accueille les porteurs de projet en création ou reprise d'entreprises. L'animatrice se tient à leur disposition pour les orienter, les informer sur les aides et les accompagner personnellement dans le montage de votre projet le lundi, mardi et jeudi sur rendez vous.

Permanence le mardi après midi à la communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon à Bain de Bretagne.

Egalement, tous les mois l'Espace Entreprises organise une réunion d'information création – reprise d'entreprise à Guichen ou à Bain de Bretagne. Participation gratuite, sur inscription.

Contact et renseignements : Pauline Leboissetier, chargée de mission
02 99 57 08 83 / espace-entreprises@paysdesvallonsdevilaine.fr
Espace Entreprises - ZA de la Lande Rose - rue Blaise Pascal – 35 580 Guichen

Réunion d'information création / reprise 2013

Au programme : la méthodologie pour élaborer un projet d'entreprise (le positionnement du projet, l'étude de marché, l'approche financière, juridique et fiscale), les formalités à accomplir, les aides et l'offre d'accompagnement à la création.

1 lundi par mois : de 14h à 16h30

Inscription au 02 99 57 08 83

Email : espace-entreprises@paysdesvallonsdevilaine.fr

Calendrier 2013

Lundi 18 mars à Bain de Bretagne

Lundi 22 avril à Guichen

Lundi 27 mai à Bain de Bretagne

Lundi 24 juin à Guichen

Lundi 22 juillet à Bain de Bretagne

Lundi 23 septembre à Guichen

Lundi 21 octobre à Bain de Bretagne

Lundi 18 novembre à Guichen

Lundi 16 décembre à Bain de Bretagne

Contact et renseignements :

Pauline Leboissetier,
animatrice Espace Entreprises
du Pays des vallons de Vilaine
02 99 57 08 83

espace-entreprises@paysdesvallonsdevilaine.fr -
ZA de la Lande Rose - rue Blaise Pascal
35 580 Guichen



LA VIE PRATIQUE

JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

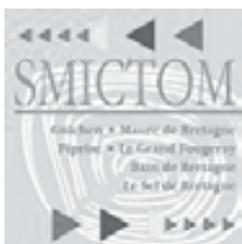


D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Lisa, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2013 pour une année scolaire. Elle fait partie d'un club de handball et joue du piano. Plus tard elle aimerait enseigner la langue française en Allemagne. Mariana, jeune mexicaine et passionnée par la danse arrivera à partir de Septembre aussi pour un séjour de 10 mois et elle attend une famille avec impatience !



Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux
Hervelyne Penvern/ Rennes
02.99.87.57.49/ 06.08.69.71.17
Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14



Déchetterie à GUICHEN

La pigeonnais 35580 Guichen

- **HORAIRE D'HIVER 2012-2013**
Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi, mercredi : 14h-17h

vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h

mardi et jeudi fermée

PORTES OUVERTES des écoles du **CAMPUS de KER LANN**

AFPE (GIRFAS Bretagne)
AFPI Bretagne - CFAI Bretagne
CFA Propreté INHNI Ouest
ECAM Rennes (Louis de Broglie)
École des Métiers de l'Environnement
École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
Faculté des Métiers
Groupe Promotrans
IHECF
Institut catholique de Rennes
Institut d'Ostéopathie de Rennes

Samedi 16 mars 2013
à BRUZ de 9h00 à 17h00
www.campuskerlann.com

RECEPTION DE LA TNT

Le 26 mars 2013, 6 nouvelles chaînes de la TNT seront mises en service dans votre région

Le 26 mars 2013, 6 nouvelles chaînes de la TNT en haute définition seront disponibles conformément au calendrier de déploiement publié par le CSA. Cette seconde phase de déploiement concerne 8 émetteurs principaux et 96 émetteurs secondaires, soit 104 émetteurs localisés à **ANGERS - BREST - LE MANS - NANTES - PARTHENAY - RENNES - TOURS - VANNES**.

Il s'agit de HD 1, Chérie 25, L'Equipe 21, 6 TER, RMC Découverte 24 et Numéro 23. Pour recevoir ces nouvelles chaînes, vous devez disposer d'une télévision ou d'un adaptateur compatible HD (téléviseur TNT HD ou adaptateur TNT HD, c'est-à-dire MPEG-4).

Vous devez également procéder à une **recherche et mémorisation des chaînes le 26/03/2013**.



Comment lancer une recherche et mémorisation des chaînes

Si j'ai un téléviseur TNT intégrée : j'utilise exclusivement sa télécommande.

Si j'ai un adaptateur TNT externe :

- j'allume mon téléviseur.
- J'allume mon adaptateur. J'utilise ensuite uniquement la télécommande de mon adaptateur.
- Je navigue grâce aux flèches de la télécommande. J'appuie sur «OK» pour valider chacun de mes choix
- Je peux maintenant suivre la procédure suivante, «Les 5 étapes», qui va me permettre de retrouver toutes les chaînes de la TNT.

Le tout va prendre quelques minutes seulement

Cette procédure n'est pas universelle. Les noms varient selon les appareils et les marques. Mais le cheminement est identique. Cette opération doit être réalisée sur chacun des postes reliés à votre antenne râteau. Si vous recevez la télévision par un autre mode de réception (satellite, câble, ADSL, fibre optique) vous n'avez rien à faire. Les changements de fréquences ne concernent en effet que la réception de la TNT par une antenne râteau.

L'arrivée de ces nouveaux programmes implique une nouvelle numérotation des chaînes ainsi que des **changements de canaux sur certains émetteurs**.

30 changements de canaux auront lieu dans la nuit du 25 au 26 mars 2013 à l'occasion du lancement des nouvelles chaînes. Ils concernent 16 sites de diffusion, et notamment l'émetteur d'Angers – Rochefort sur Loire et Le Mans Mayet. Les émetteurs concernés par les changements de canaux **seront éteints dans la nuit du 25 mars** et seront progressivement rallumés dès le mardi 26 mars au matin et au plus tard à 18h.

Si, après ces changements de canaux, vous ne recevez plus des chaînes que vous receviez auparavant, lancez une recherche et mémorisation des chaînes.

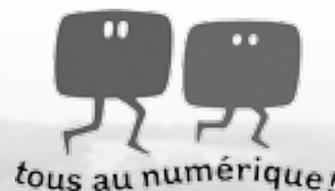
Si vous habitez dans un logement collectif, que vous receviez correctement les chaînes de la TNT et que depuis le 26 mars 2013 (date des changements de canaux), vous n'êtes plus en mesure de les recevoir, contactez votre syndic ou gestionnaire d'immeuble.

1. Assurez-vous auprès de lui que l'antenne collective de votre immeuble n'est pas limitée aux anciens canaux (installation dite filtrée)
2. Assurez-vous auprès de lui que l'antenne collective de votre immeuble peut recevoir les nouveaux canaux des chaînes de télévision (antenne large bande et non plus bande étroite uniquement).

Dans de rares cas, la recherche et mémorisation des chaînes sera infructueuse et une adaptation de l'antenne râteau individuelle ou collective (réorientation de l'antenne râteau) ou un passage à un mode alternatif à l'antenne râteau (satellite, ADSL, câble ou fibre optique) sera alors nécessaire pour continuer à recevoir les programmes de télévision.

Dans ces deux cas, **une aide financière** (Fonds d'accompagnement du numérique dans le cadre des dispositions du décret n°2007-957) gérée par l'ANFR est prévue par l'Etat.

Pour plus de renseignements : www.recevoirlatnt.fr ou un numéro spécial : **0 970 818 818**



LA VIE INTERCOMMUNALE

LE FORUM JOBS ET LOISIRS D'ÉTÉ 2013



La 6^e édition du Forum Jobs et Loisirs d'été se déroule cette année la matinée du samedi 30 mars à Baulon. Le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes du canton de Guichen, en partenariat avec les espaces jeunes Léo Lagrange et le CLAD UFCV, accompagne les jeunes dans leur recherche de job pour cet été.

Au programme :

- infos pratiques et conseils techniques (CV, lettre de motivation, entretiens,...)
- espace multimédia, expositions et tables rondes (droits et législation, travail pour les mineurs,...)
- conseils de professionnels et témoignages de jeunes
- aides financières pour les vacances
- informations sur le volontariat, le bénévolat,...

Infos pratiques :

Samedi 30 mars 2013 à Baulon

Entrée libre et gratuite

Transport gratuit pour les habitants de la Communauté de communes du canton de Guichen (Réservation au 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59)

Reunan GIRARD

Animateur Point Information Jeunesse

Communauté de Communes du Canton de Guichen

02.99.52.08.91

06.88.01.15.59

pijacsor@gmail.com

www.ij-bretagne.com/guichen



DU COURT DU SON DANS LES VALLONS



ATTENTION :
Nouvelle Adresse
à compter du
12 décembre 2012
le RESO
26 rue du Commandant
Charcot
35580 GUICHEN

Des ateliers cinéma à tout âge pour bien débiter l'année 2013

Trois équipes de jeunes vont se retrouver pour réaliser trois courts-métrages. Les films et les bandes sont originales réalisés seront présentés lors d'un festival en mai 2013.

Un court métrage sera réalisé par les plus de 11 ans. Un autre sera destiné aux plus de 15 ans. Et nous proposons la réalisation d'un court métrage pour les jeunes majeurs.

Ecrire un scénario, participer à un tournage, diriger les acteurs ou être acteur... Chaque jeune trouvera sa place pour la manipulation des idées et du matériel de tournage.

Les ateliers seront encadrés par l'équipe de réalisateurs professionnels de l'association «Zéro de Conduite» et les animateurs des Espaces jeunes. Pour peaufiner son jeu d'acteur, un directeur artistique de l'association Dizale, spécialisé dans la direction d'acteur nous donnera ses astuces.

Les rendez-vous auront lieu les samedis de janvier et février et/ou pendant les vacances scolaires en février, en fonction des disponibilités des jeunes. Les lieux de rencontre seront communiqués ultérieurement.

3 Stages gratuit pour les 11-14 ans, 15-17 ans et plus de 18 ans (dans la limite des places disponibles)

2^e stage du 4 au 8 mars de 10h à 17h sur le canton de Guichen

Pourquoi pas toi??? Ne tardez pas à vous inscrire

Reunan

Pour tous renseignements :

Inscription auprès de Reunan Girard - Animateur du PIJ

02 99 52 08 91 et 06 88 01 15 59 mail: pijacsor@gmail.com

www.ducourtdusondanslesvallons.fr





Noël au Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs

Vendredi 14 Décembre 2012, L'Arbre en Couleurs a fêté son « Arbre de Noël » avec ses tout-petits et leurs parents.

Depuis quelques jours ils préparaient la fête : décorations de Noël et du sapin, fresque, atelier cuisine, temps de chansons et comptines de Noël ... C'est sans doute pour cela qu'il leur a rendu visite ! Et oui, le Père Noël est passé avec des bonbons et une hotte remplie de surprises pour la crèche ! Après l'ouverture des cadeaux et les séances photos, parents et enfants se sont réunis pour le goûter de Noël. Comme chaque année les parents ont pu apprécier les chocolats et sucettes préparés par leurs enfants.

Toute l'équipe de L'Arbre en Couleurs vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

Nous rappelons que la prochaine commission d'admission **pour les demandes d'accueil régulier**, aura lieu en avril 2013 pour des places en septembre 2013. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à cette commission.

Contactez le Pôle Enfance au 02 23 61 13 30



DORN HA DORN

STAGE MENSUEL DE DANSES TRADITIONNELLES ENFANTS :

Stage de danses bretonnes enfants le samedi 16 Mars 2013

Renseignements et inscriptions : D. GUILLOTIN au

02.99.57.04.91 ou

06.81.70.10.65

Possibilité de s'inscrire le jour-même sur place.

....Organisé par DORN HA DORN

E.mail : dorn-ha-dorn@laposte.net

Site : <http://dorn.ha.dorn.free.fr>

BRODERIE

Atelier ouvert à tous le samedi 23 Mars.

Renseignements et inscriptions : Gaëlle CHEVERT

au 02.99.42.35.14 ou 06.66.66.65.35

Possibilité de s'inscrire le jour-même sur place.

ADS PRÉPARE SON AVENIR



10 salariées de l'association de services à la personne ont suivi une formation « préparation de repas » à la Maison Familiale Rurale de Goven. ADS intervient au domicile de particuliers du canton de Guichen pour les **prestations régulières** de ménage, repassage, garde d'enfants, courses et à moyen terme préparation de repas.

En formant ses salariées ADS répond à un triple objectif :

- Anticiper sur l'avenir avec le vieillissement de ses adhérents
- Diversifier ses activités et les compétences de ses 46 intervenantes à domicile
- Développer un partenariat avec la MFR, organisme de formation, présent dans le secteur d'activité et sur le territoire de l'association.

ADS vous accueille désormais, à partir de mi décembre 2012, au 24 rue du commandant Charcot dans le nouveau bâtiment de services construit par l'ACSOR et vous présente ses vœux pour l'année 2013.

Contact : 02.99.57.39.87 ou ads.guichen@laposte.net

LA SANTÉ PUBLIQUE

ACHAT D'UN NOUVEAU DEFIBRILLATEUR ET FORMATION DES EDUCATEURS SPORTIFS DE L'US LASSY



La municipalité de Lassy a fait le choix de se munir d'un nouvel appareil qui sera destiné au complexe sportif. Ce DEA sera en intérieur et à la disposition des associations Lasséennes qui utiliseront le complexe sportif pour des événements sportifs ou autre.

Il sera dans le local de l'arbitre où l'on trouve déjà la trousse de secours de l'US Lassy. Afin d'être en capacité de l'utiliser, la municipalité finance pour 260,00 euros une session de formation pour les 12 éducateurs de l'US Lassy organisée le 26 Mars au complexe de 19h à 21h. C'est Mr Legeay de SéMaformation qui assurera cette session. De plus, un courrier municipal sera adressé à tous les présidents d'associations Lasséennes afin de connaître les besoins de formation au sein de leur bureau. En fonction des réponses, une session pourra être envisagée au même titre que celle organisée par la municipalité le 26 mars. La date sera alors définitivement posée et les personnes inscrites s'engagent à être présentes lors de cette initiation.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES ACCIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX Parlons-en ensemble !

Les Elus MSA du canton de Guichen en partenariat avec France AVC 35 et le CLIC des 4 Rivières organisent :

Une réunion d'information et d'échanges sur les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) avec la participation :

- Vincent CAHAGNE Neurologue-CHU Rennes, Président de France AVC 35
- Carole VALLERIE Référente France AVC 35
- Jean-Claude HUON Vice-Président France AVC35
- Milène DELAMAIRE-PELTIER Coordinatrice du Clic des 4 Rivières

Les AVC sont la première cause de handicap chez l'adulte. Chaque année en France, 150 000 personnes sont victimes d'AVC...

- Qu'est-ce qu'un Accident Vasculaire Cérébral ?
- Comment se manifeste-t-il ?
- Existe-t-il des signes d'alerte ?
- Peut-on l'éviter et/ou le prévenir ?
- Quels sont les facteurs de risques ?
- Quelles sont les séquelles/conséquences médicales, sociales, familiales ?
- Comment vivre avec et après un AVC ?
- Et bien d'autres questions que vous pouvez vous poser...

N'hésitez pas à nous rejoindre à cette réunion d'information et d'échange GRATUITE et OUVERTE A TOUS. Entrée Libre.

JEUDI 28 FEVRIER 2013

20 H 15

ESPACE GALATÉE



Anne Debray et toute son équipe de bénévoles vous accueillent à la bibliothèque :

- L'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous accueillir
Le mardi de 16h30 à 18h15
Le mercredi de 15h00 à 18h00
Le samedi de 10h00 à 12h00

La cotisation de 7 euros par famille pour un an de date à date vous permet d'emprunter :

- jusqu'à 4 livres par personne pour une durée de 3 semaines
- 1 DVD adultes et/ou 1 DVD jeunesse
- la connexion à internet est incluse dans votre cotisation



Tout-petits
moments à nous



Animations gratuites sans adhésion pour les 0-3 ans.

Venez nous rejoindre à la bibliothèque avec vos tout-petits pour partager de belles histoires lors des animations « Histoires pour nous » ou pour chanter des comptines, danser et découvrir des instruments lors des séances d'éveil musical.

Réservez dès maintenant en appelant la bibliothèque au 02-99-42-02-87
ou par courriel : bibliotheque.lassy@wanadoo.fr

3^e édition, Les «Arts2rues» reviennent le 1 juin à Lassy !

Pierrot des Roulottes



A partir de 15 h, la place Saint Martin va s'animer. Les artistes vont commencer leur parade pour lancer le 3^e festival de Lassy. Cet événement va mettre à l'honneur **le théâtre de rue** sous toutes ses formes : conteuse, marionnettes, petit théâtre, nous raconterons des histoires. Le bruit des **percussions** raisonnera tout l'après-midi avec un **atelier libre** ouvert à toutes les générations. Venez, vous faire plaisir en tapant sur des instruments que vous n'osiez peut-être pas toucher et pour un moment devenez un virtuose des percussions !!!

« **Pierrot des roulettes** » que vous avez rencontré l'an passé reviendra avec son orgue de barbarie et nous fera découvrir d'autres talents. Et si **Guignol** nous rendait visite, ce serait pour certains une découverte et pour d'autres le retour aux imaginaires de l'enfance ! Après un moment chanté, dansé, et dédié aux victuailles, la clôture du festival se fera sous les flammes des **jongleurs de feu de Cirque en Sray**.



Guignol

Laurent Heudes



**Réservez dès à présent
votre date, d'autres surprises
vous attendent !!!!!**



Batucada

Je tenais à remercier toutes les associations qui vont participer à cette fête de notre commune, c'est tous les ans une nouvelle aventure mais lourde en investissement pour ceux qui se donnent à cet événement. Alors je souhaite crier « Oyé Oyé braves gens, gentes dames, messires, Prêtez moi votre oreille pour ouïr que besoin nous avons de tous pour réussir cette fête. Venez nous rejoindre, que vous soyez citoyens, bénévoles dans une association ne prenant pas part à cet événement. Si bonheur nous apportons aux petits comme aux grands nous le ferons grâce à vous !!!!! »

Véronique Le Duc

LA VIE SCOLAIRE

DESTINATION LA FINLANDE !!!

Le voyage d'échange avec la Finlande, tant attendu par les 24 élèves de CM2 et leurs accompagnateurs, s'est enfin concrétisé **le lundi 4 février**.

Un périple qui aura permis aux CM2 de rencontrer leur correspondant et d'être accueillis dans les familles.

Au programme : découverte de l'école des correspondants, visite de Helsinki, activités sportives et bien d'autres choses encore dont nous vous parlerons dans le prochain numéro du Lien...

8 h 30 : c'est l'heure du départ vers la gare de Rennes en ce lundi 4 février.



Après un long périple qui sépare LASSY du pays du père Noël,

19.00 : accueil des familles à l'aéroport de Helsinki.



LES REGLES DE FONCTIONNEMENT POUR LES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis le 4 février 2013, les repas servis au restaurant scolaire sont préparés sur place. Pour le bon fonctionnement de celui-ci, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

- 1) Les coupons d'inscription sont distribués dans les cahiers des enfants une semaine avant chaque période de vacances scolaires.
- 2) Les bulletins d'inscription sont à rendre dûment et lisiblement complétés le jeudi matin au tard (c'est le jour des commandes alimentaires) pour la semaine suivante avec les coupons ou par mail restaurant.municipal.lassy@gmail.com.
- 3) En cas de maladie ou de circonstances exceptionnelles justifiées, vous devez décommander le repas en prévenant la veille avant 18h45 ou le matin même avant 8h par téléphone au numéro suivant : 06.21.10.27.48 PUIS par écrit ou par mail avant la fin de chaque mois. Votre courrier sera à adresser à l'intention du restaurant municipal et à déposer dans la boîte aux lettres de l'école publique Camille Claudel ou par mail à l'adresse suivante : restaurant.municipal.lassy@gmail.com
- 4) Hormis ces cas exceptionnels et en l'absence de production du courrier mentionné au point 3, tout repas non décommandé vous sera facturé au prix de 3.90 EUR.

ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

Journée Portes Ouvertes au restaurant municipal pour les Lasséens - 2 Février 2013



ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

4 février 2013, le premier repas des enfants dans le restaurant !!!

